

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 136-98 du 4 février 1998, monsieur André Vaillant a été nommé membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre des Affaires municipales et de la Métropole:

QUE monsieur Camille Villeneuve, président, Multivesco inc., soit nommé membre du conseil d'administration de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur André Vaillant;

QUE monsieur Camille Villeneuve soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35658

Gouvernement du Québec

Décret 155-2001, 28 février 2001

CONCERNANT le mandat et la composition de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture, les 6 et 7 mars 2001, à Québec

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture se tiendra à Québec, les 6 et 7 mars 2001;

ATTENDU QUE des discussions et des décisions portant sur l'économie des sciences de la vie, la gestion intégrée des risques agricoles et le programme canadien du revenu agricole auront lieu et seront possiblement prises à cette rencontre et que ces questions sont importantes pour le Québec ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation du Québec aux conférences ministérielles fédérales-provinciales et territoriales est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le Québec participe à la Conférence fédérale-provinciale et territoriale des ministres de l'Agriculture, les 6 et 7 mars 2001, à Québec;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Rémy Trudel, dirige la délégation du Québec à cette Conférence ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de:

– Mme Catherine P. Henquet, attachée politique, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

– M. Marcel Leblanc, sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

– M. Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint de la Direction générale des politiques agroalimentaires, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

– M. Laval Poulin, directeur de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;

– Mme Lise Thiboutot, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'y exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

35659